

AVIS DE COURSE

Régate La Charentaise
15 et 16 Mars 2025
Grade 4
Club de Voile Angoulême
Plan d'eau de La Grande Prairie
16710 Saint-Yrieix

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

3. Pour faciliter l'application de la RCV E3.9 les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'OA. En fonction de ses possibilités, l'OA fera son possible pour répondre aux demandes.

4. Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 61.1(a) sera adaptée.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E

1.2 les règlements fédéraux,

- 1.3 le système de course HMS en vigueur,
- 1.4 les règles expérimentales VRC Umpiring 2021
- 1.5 le Système de Réduction du Nombre d'Instructions (SYRNIN)
- 1.6 Règles modifiées :
La RCV E2.1(c) est supprimée

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles après 10h30 le 15/03 au tableau officiel
Les IC seront affichées selon la prescription fédérale dans le Club House

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série **RG 65** ;
- 4.2 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe correspondante – peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint :
A renvoyer à l'adresse ci jointe

**Club de Voile Angoulême Charente
Plan d'eau de la Grande Prairie
16710 Saint-Yrieix sur Charente**

OU par mail : voileangouleme@gmail.com

Avant le 7 Mars 2025

Le règlement se fera sur place à la confirmation des inscriptions par CB ,Chèque et espèces

4.3 a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour les mineurs

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : 25 €

Sont inclus : Café à votre arrivée

5.2 Autres frais :

Possibilité de restauration sur place le midi : Formule sandwichs dessert et Boisson

Repas du samedi soir : Paella , fromage , dessert , café

Voir fiche d'inscription

Possibilité d'hébergement à la Base de Voile avec PDJ : 25 € la nuit

Attention chambres de 4 à 6 couchages (pas de chambre individuelle)
(Voir fiche d'inscription)

A proximité du Club de Voile :

1 : Hôtel GREET: 05 45 69 78 95 hb918@accor.com

2 niveaux de prestations

LES POPS (ex Campanille)

Chambres 1 à 2 personnes : 45 €/la nuit + 9,50 € le PDJ / personne

LITTLE POP : (ex 1ere classe)

Chambres de 1 à 6 personnes : 55 €/ la nuit + 9,50 € PDJ

6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 11h15
(répartition aléatoire ou suivant le classement national)

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Le 15/03 de 9h00 à 11h00

Briefing coureurs : 11h15

8.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
15/03/2025	11h30	[flottes à suivre
16/03/2025	9h30	[flottes à suivre

8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 Pas de nouvelle flotte après 16h00

9. SYSTEME DE PENALITE

L'Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés - règles expérimentales 2021 sera utilisé et affiché au tableau officiel.

10. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : à **partir de 16h00**

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux

données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club de Voile Angoulême : voileangouleme@gmail.com

Daniel Navillot : 0681534743

Nathalie Bouyer : 0638362624

Eric Kopka : 0640368432



FICHE D'INSCRIPTION A LA REGATE :

La CHARENTAISE (R665)

GRADE : 64

DATE : 15 et 16 mars 2025

ORGANISEE PAR LE CVAC

PARTICIPANT

N° de Licence :

N° de voile :

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

PARTICIPATION AUX FRAIS :

Inscription à la compétition (25€)

Repas du midi (10€/personne/jour): samedi, dimanche

Nombre de repas :

Repas du samedi soir participant et accompagnant (18€/personne) :

Nombre :

HEBERGEMENT :

Nuitée + petit déjeuner :

25,00 €

Nombre :

Règlement chèque à l'ordre de : FCOL ou espèces

Adresse : CVAC, Plan d'eau de la grande prairie

16710 Saint YRIEIX

DATE :

SIGNATURE :